

# **RÉSEAU CANADIEN DE CHERCHEURS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES COMPÉTENCES (RCCMTC)**

## **DEMANDE DE PROPOSITIONS AU SUJET DE L'APPRENTISSAGE AU CANADA**

La présente est une demande de propositions de projets de recherche portant sur l'apprentissage au Canada. Les projets sont commandés par le Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences (RCCMTC) avec le concours de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Les coordonnateurs de ce programme de recherche sont Jennifer Hunt (Université McGill) et Michael Smith (Université McGill).

Pour favoriser la prise de décisions stratégiques étayées de données probantes au Canada, le RCCMTC prévoit financer jusqu'à 6 recherches dans le cadre de la présente demande de propositions.

Aux fins de l'appui à la recherche, les rapports prendront la forme de documents de travail révisés par des pairs. Les auteurs ou co-auteurs conserveront le droit de reproduction des rapports de recherche. Ces documents, qui s'inscriront dans la série de rapports de recherche du RCCMTC, pourront également figurer sur le site Web de RHDC. Les constatations qui y seront faites pourront également paraître dans le bulletin de recherche de RHDC.

RHDC souscrit pleinement à la stimulation de l'intérêt pour la recherche sur l'apprentissage au Canada, tant chez les chercheurs établis que chez les jeunes chercheurs. Voilà qui s'inscrit dans notre objectif de soutien du RCCMTC, le système d'apprentissage canadien est complexe et offre de nombreuses avenues en matière de financement de programmes permanents de recherche portant sur les secteurs d'intervention de RHDC. C'est dans ce contexte que nous travaillons à la préparation d'un petit nombre de visites de campus universitaires canadiens qui auront lieu au début du mois d'avril 2009 et qui permettront d'aborder plus en détails la présente demande de propositions de même que la recherche récente et les possibilités de recherche dans ce domaine. Afin de tirer le plus grand profit de cette tournée, nous nous rendrons dans les universités dont un certain nombre de chercheurs auront manifesté leur intérêt. Si vous souhaitez qu'une visite ait lieu à votre établissement, veuillez nous en faire part en communiquant avec M<sup>me</sup> Lisa Comeau, par courriel, à l'adresse [lisa.comeau@hrsdc-rhdsc.gc.ca](mailto:lisa.comeau@hrsdc-rhdsc.gc.ca), ou par téléphone, au 819-953-8803.

### **Antécédents, contexte et portée**

Statistique Canada a récemment rendu publiques deux nouvelles sources de données sur l'apprentissage au Canada qui pourraient être utiles : le Recensement de 2006 et l'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2007. En outre, le Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAE), qui vise à recueillir des

renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle, a été révisé afin que les renseignements recueillis soient plus pertinents.

Le Recensement de 2006 ajoute un identificateur unique de la réalisation d'un apprentissage au codage du niveau de scolarité. Cet ajout ouvre la voie à des activités de recherche sur l'apprentissage, comme la conduite d'une enquête sur la situation d'emploi des actifs des métiers spécialisés, le calcul des taux de rendement comparatif de la formation et l'analyse de l'incidence relative de l'apprentissage sur le cheminement de carrière et la situation d'emploi des femmes et des minorités, dont les immigrants et les Autochtones. Pour en savoir d'avantage sur le Recensement de 2006, consulter : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/index-fra.cfm> ou <http://www12.statcan.ca/census-recensement/index-eng.cfm>

L'ENA de 2007 fournit des renseignements détaillés sur les différents profils d'apprentissage, y compris ce qui incite les personnes à entreprendre un apprentissage, les expériences d'apprentissage en milieu scolaire et en entreprise ainsi que l'expérience sur le marché du travail à la suite de la formation. L'ENA vient compléter les enquêtes menées auprès d'anciens apprentis, réalisées par Statistique Canada à la fin des années 1980 et au milieu des années 1990. Pour de plus amples renseignements sur l'ENA de 2007, consulter : [http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3160&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3160&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2) ou <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=3160&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>

Le SIAE est une enquête annuelle qui recueille des statistiques administratives sur les activités associées aux programmes de formation en apprentissage. (Cette enquête est similaire au Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP] de Statistique Canada, qui recueille des renseignements relatifs aux programmes et aux cours offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.) Au cours des trois dernières années, le SIEP a été l'objet d'une réforme complète qui a résulté en une amélioration sensible de la qualité des données. Le rapport de 2008 tiendra compte des données améliorées tout en maintenant la continuité avec les années antérieures. Pour en savoir d'avantage sur le SIEP, consulter : [http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3154&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3154&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2) ou <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=3154&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>

Le système d'apprentissage du Canada compte 13 programmes distincts administrés par les gouvernements des provinces et des territoires. Bien que les programmes soient administrés de façon indépendante, ils ont plusieurs caractéristiques communes. Au cours des cinquante dernières années, des efforts ont en outre été faits afin de coordonner certains aspects importants du fonctionnement de ces programmes. D'une façon générale, chacun de ces 13 programmes vise à offrir une formation dans des secteurs d'emplois qui requièrent à la fois connaissances théoriques et habiletés pratiques, à savoir les métiers spécialisés. En 2006 au Canada, 88 % de tous les apprentis étaient regroupés dans

49 métiers spécialisés. Le système d'apprentissage du Canada est différent de ceux d'un grand nombre de pays en ce sens qu'il vise avant tout à répondre à la demande de formation dans un ensemble de professions techniques et semi-techniques qui requièrent des habiletés pratiques.

Il existe présentement plusieurs questions relatives à l'apprentissage qui suscitent l'intérêt des responsables de l'administration et de la planification de programmes au Canada. Certaines d'entre elles se prêtent particulièrement bien à des projets de recherches ciblées faisant uniquement appel aux nouvelles sources de données ou à ces sources avec d'autres. D'autres sujets d'intérêt pourraient nécessiter des travaux plus théoriques. RCCMTC est favorable tant aux propositions de recherche empirique qu'aux propositions de recherche théorique.

Voici une liste de sujets de recherche possibles:

1. Quel est le rendement économique de la formation en apprentissage? Parmi les obstacles que représente l'étude de cette question figurent la variabilité et la variété des parcours propres à chaque formation et les ambiguïtés des données disponibles, qui peuvent compliquer la mesure de la durée des formations. Les nouvelles données du Recensement de 2006, de l'ENA et du SIAE de Statistique Canada pourraient être utiles à cet égard.
2. Quelle est la situation d'emploi relative de groupes identifiables (p. ex. groupes visés par l'équité en matière d'emploi, professions) à la suite d'une formation en apprentissage? Étant donné que les registres administratifs diffèrent dans leur traitement des différents groupes d'intérêt, le Recensement pourrait être utilisé parallèlement aux ENA (et peut-être aux données du SIAE) afin d'estimer de tels résultats.
3. Les tentatives antérieures visant à modéliser le nombre de candidates apprentis par rapport au nombre d'apprentis ayant complété l'apprentissage ont été peu fructueuses. Cela est sans doute attribuable à la complexité des parcours propres à la formation en apprentissage et à des données lacunaires. Des modèles empiriques des déterminants de l'offre de formation en apprentissage seraient utiles pour l'élaboration de prévisions pour l'administration de programmes.
4. Contrairement aux autres formes d'enseignement et de formation postsecondaires, l'offre de formation en apprentissage est clairement procyclique. Quels sont les facteurs à l'origine de ce caractère procyclique? Quels sont les liens entre l'offre de formation en apprentissage (admissions, achèvement, idéalement présentés également par catégorie d'emplois et par région) et l'environnement économique?
5. Le nombre de travailleurs spécialisés formés par le système répond-il aux besoins du marché du travail? Sur quelle base pouvons-nous le déterminer?

6. Quels sont les résultats de la formation en apprentissage outre les résultats économiques? Ces résultats varient-ils de façon importante selon le métier? Quelle est l'incidence de la formation en apprentissage sur les résultats sociaux comme la classe socioéconomique, l'engagement en tant que citoyen, l'état de santé et ainsi de suite? Existe-t-il des différences selon le groupe visé par l'équité en matière d'emploi (p. ex. femmes, Autochtones, immigrants)?
7. Quelle est l'incidence de la certification professionnelle dans certains métiers (p. ex. remise obligatoire d'un certificat d'aptitude, comme c'est le cas dans la plupart des provinces et territoires) sur les inscriptions, l'achèvement et les revenus consécutifs à la formation? Dans quelle mesure la rente économique intervient-elle?
8. Quelle est l'incidence des caractéristiques de la formation (p. ex. méthode, durée de la formation technique) sur les résultats connexes de l'apprentissage (p. ex. résultats à l'examen en vue de l'obtention du Sceau rouge, revenu subséquent à la formation)?

RCCMTC est favorable aux propositions portant sur les questions particulières énoncées qui précèdent. Sont également bienvenues les propositions de projets portant des questions plus générales telles celles qui suivent :

9. Les employeurs qui forment des apprentis ont droit à un crédit d'impôt fédéral et dans certains cas à un crédit d'impôt provincial. Peut-on modéliser l'incidence de ces crédits d'impôts sur le comportement des employeurs à partir des données administratives du gouvernement fédéral et des provinces? Un tel modèle peut-il être adapté pour mesurer l'incidence de ces subventions tout au long d'un cycle économique, afin de déterminer s'il y a lieu et, le cas échéant, de quelle façon il y aurait lieu de moduler l'ampleur de ces subventions pour mieux répondre aux variations de la conjoncture économique?
10. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Canada et ceux de certaines provinces offrent des subventions et d'autres stimulants aux apprentis afin qu'ils poursuivent ou terminent leur formation. L'incidence de tels programmes peut-elle être modélisée (à partir des données disponibles) afin d'établir leur efficacité? Peut-on le faire sur la durée d'un cycle économique?
11. L'équilibre entre la mise sur pied de programmes de formation visant à répondre aux besoins des marchés locaux et la facilitation de la mobilité interprovinciale au moyen d'une reconnaissance mutuelle des titres de compétences.
12. Les normes d'évaluation des programmes d'apprentissage doivent tenir compte de l'objectif primordial des programmes canadiens d'apprentissage, qui est la création et le maintien d'une main-d'œuvre bien formée dans un nombre restreint de métiers spécialisés requérant des habiletés manuelles.

13. L'interdépendance des programmes canadiens d'apprentissage et des autres parcours pédagogiques est parfois remise en question. Peut-on tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays?
14. Il a été suggéré qu'une meilleure coordination de la formation technique et de la formation en milieu de travail des apprentis pourrait avoir des effets positifs sur le plan pédagogique. Qu'elle est le degré de coordination à l'heure actuelle? L'expérience d'autres pays à cet égard donne-elle à penser que la coordination entraîne des gains d'efficience?
15. La facilitation de la mobilité interprovinciale est l'un des principaux objectifs du programme Sceau rouge. Ce programme a-t-il accru la mobilité interprovinciale? Est-il possible de répondre à cette question au moyen des données existantes?
16. L'incidence de l'apprentissage (et les reconnaissances professionnelles qui en découlent) sur la productivité du travail est un sujet qui retient beaucoup d'attention. Toutefois les données à ce sujet sont des plus anecdotiques, et les arguments les plus solides s'inspirent généralement de la théorie et non de faits. En l'absence de données directes, existe-t-il des moyens indirects d'évaluer cette incidence?

#### **Critères de sélection des propositions**

Les propositions doivent comporter de la recherche novatrice qu'aucun autre organisme n'appuie déjà. Toutefois, la recherche proposée pourra se rapporter à de la recherche appuyée ailleurs ou en constituer le prolongement.

*Chaque* proposition et article fera l'objet d'une révision par les pairs. Des universitaires évalueront la qualité de la recherche proposée et son potentiel d'enrichissement du savoir. Les représentants de certains ministères du gouvernement du Canada évalueront la pertinence stratégique (au sens large) des propositions et articles. Le financement ne sera accordé qu'aux propositions qui satisfont aux deux critères que sont l'excellence sur le plan universitaire et la pertinence stratégique.

Les professeurs d'université et les chercheurs postdoctoraux peuvent présenter des propositions. Les étudiants de cycles supérieurs peuvent participer à titre de cochercheurs, mais non à titre de chercheurs principaux. Ces bourses de recherche ne doivent pas soutenir les recherches réalisées dans le cadre d'une thèse de doctorat – le RCCMTC procède autrement dans ce cas – et la recherche proposée ne doit donc pas faire partie de la thèse de doctorat d'un étudiant. Comme l'un des objectifs du RCCMTC consiste à assurer l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs s'intéressant à la politique du marché du travail, nous acceptons évidemment les propositions des nouveaux chercheurs d'une multitude de disciplines. RHDCC fait également bon accueil aux propositions des chercheurs établis dans lesquelles les étudiants de cycles supérieurs ou les récents diplômés de premier cycle jouent un rôle de premier plan.

Ces études fourniront généralement de nouvelles preuves empiriques visant à faciliter la prise de décisions stratégiques fondées sur des preuves au Canada. À cette fin, la préférence sera accordée aux propositions qui utilisent des données canadiennes directement ou à celles dont

les leçons tirées sont nettement transférables et applicables au contexte canadien. Ces études doivent être d'une aussi grande qualité que celles qui sont soumises à l'examen par des pairs et publiées dans les revues savantes à qui les auteurs sont encouragés à les présenter en fin de compte (en mentionnant la source de financement). Le budget normal de ce genre d'étude de recherche est de 25 000 \$ (plus TPS, coût d'accès aux centres de données régionaux (CDR), et (ou) frais fixes des universités, le cas échéant). Nous évaluerons aussi les projets plus ambitieux qui s'appuient sur des partenariats ou des équipes de chercheurs.

Par ailleurs, RHDCC invite également les chercheurs gouvernementaux à présenter des propositions à titre de chercheurs principaux ou cochercheurs. Ces derniers n'auront cependant pas droit à l'aide financière de RDDMTC.

### **Échéancier des réalisations attendues**

Les paiements sont normalement étalés comme suit : (i) sur présentation d'un plan préliminaire de travail, y compris la méthodologie, (ii) sur présentation d'une première version satisfaisante, et (iii) sur présentation d'une version finale et d'un sommaire.

Voici l'échéancier des projets :

15 mai 2009	Présentation des propositions
15 juin 2009	Transmission aux chercheurs des résultats de la décision des pairs et de leurs commentaires
15 juillet 2009	Présentation du plan provisoire du projet
10 novembre 2009	Présentation de la première version du travail
novembre 2009	Atelier
15 février 2010	Présentation de la version finale (après correction en fonction des révisions par les pairs) et du sommaire

Les documents de travail doivent avoir de 20 à 40 pages, mais ils peuvent excéder légèrement cette norme pour qu'il y ait suffisamment de détails sur les méthodes utilisées et les résultats obtenus.

Les chercheurs seront aussi tenus de présenter le document dans le cadre d'un atelier que RHDCC organisera au printemps 2010.

### **Exigences relatives à la proposition**

La proposition, qui peut être brève (p. ex., 5-6 pages), peut prendre la forme du plan proposé dans l'article ou les articles de recherche, et contenir des renseignements sur le budget et la méthodologie. Les propositions et les documents de travail en version finale peuvent être en français ou en anglais. Il convient que la proposition comporte une description de la justification de l'étude, de sa situation dans la documentation pertinente ainsi que des lacunes qu'elle propose de combler dans le savoir de RHDCC. En outre, il convient également que soit explicitée dans la proposition la pertinence de la recherche proposée par rapport aux politiques publiques, compte tenu du mandat de RHDCC. Enfin, elles doivent décrire les

données à utiliser et la méthodologie proposée. Il faut y annexer le CV de tous les cochercheurs.

Les chercheurs peuvent se servir du budget du projet aux fins qu'ils jugent opportunes pour s'acquitter des dépenses légitimes liées à l'exécution de la recherche. Ces dépenses peuvent porter sur les points suivants: la publications aux fins de l'enseignement ou de l'administration (selon les taux en vigueur à l'université en question); l'aide à la recherche; l'allocation des chercheurs; la collecte de données; les frais de déplacement pour la recherche. Conformément aux raisons traitées plus loin dans la présente demande de propositions, il convient que les chercheurs n'intègrent pas les coûts d'accès au CDR (quoiqu'il faille préciser dans la demande à quel moment il faut accéder au CDR afin d'achever le travail). Les fonds destinés aux propositions reçues peuvent être transférés à l'université où se trouve le chercheur principal, et dans ce cas-ci, le budget des propositions peut comporter un maximum de 25 % de frais fixes des universités. La signature du cadre responsable de l'université n'est donc pas exigée sur la proposition même. Les paiements peuvent également être effectués directement aux chercheurs. Les frais de déplacement liés à la présentation du document dans les ateliers et conférences organisés par RCCMTC et RHDCO feront l'objet d'une couverture distincte. Dans tous les cas, particulièrement dans les demandes de financement supérieures au taux de base de 25 000 \$, il convient de fournir une justification budgétaire.

S'il faut mener la recherche proposée dans un Centre de données de recherche (CDR), il faut signaler aux demandeurs que les propositions dont le RCCMTC approuve le financement ne seront pas assujetties au processus d'examen du CRSR, habituellement préalable à l'accès au CDR. Cependant, elles passeront tout de même par le processus d'examen de Statistique Canada, lequel porte sur deux enjeux : i) le besoin manifeste d'accéder aux microdonnées confidentielles (c.-à-d. peut-on mener la recherche proposée au moyen des données publiques?); et ii) la possibilité de répondre à la (ou aux) question(s) de recherche posée(s) au moyen des données disponibles. Les chercheurs qui souhaitent utiliser des données conservées dans un CDR doivent également veiller à ce que leur proposition tienne compte de ces aspects. Les autres exigences quant à l'accès au CDR sont les suivantes :

- indication claire dans la proposition que l'accès à un CDR sera obligatoire;
- le CDR à consulter et le nom de la personne qui s'y rendra;
- les vérifications pour voir si la personne qui se rendra au CDR a déjà l'autorisation de sécurité requise;
- un budget total comprenant des frais d'accès au CDR de 3 957 \$. Les frais d'accès au CDR sont une dépense supplémentaire légitime qui excède le budget de base de 25 000 \$.

Une question de recherche en particulier pourra susciter plusieurs commandes de projet pendant que d'autres questions seront laissées en plan. Il se peut également que les questions de recherche proposées dans le présent document soient combinées ou que les chercheurs en proposent d'autres. Ces derniers pourront même prendre part à plus d'un sujet de domaine différent.

**Les chercheurs doivent envoyer par courriel leurs propositions à :** Katherine Meredith, au [clsrn@interchange.ubc.ca](mailto:clsrn@interchange.ubc.ca), (Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences, Département d'économie, Université de la Colombie-Britannique).

**Les demandes de renseignements** sur ce projet de recherche peuvent être acheminées à Jennifer Hunt (Département d'économie, Université McGill, [jennifer.hunt@mcgill.ca](mailto:jennifer.hunt@mcgill.ca)), ou à Michael Smith (Département de sociologie, Université McGill, [michael.smith@mcgill.ca](mailto:michael.smith@mcgill.ca)).